

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 avril 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir M. LOVICHY) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Lyonnaise des Eaux France - Partenariat - Participation au financement de la réhabilitation de la Vapeur et à la rénovation du Musée des Beaux-Arts - Convention cadre à signer entre la Ville et la Lyonnaise des Eaux France

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville soutient la diversité culturelle à travers ses établissements et son accompagnement des acteurs culturels du territoire. A ce titre ont été développés les projets d'extension de la Vapeur, scène de musiques actuelles et de rénovation du Musée des beaux-arts.

Aussi, dans le cadre de son action d'accompagnement du développement socio-économique et culturel de la cité, la société Lyonnaise des Eaux souhaite apporter son concours financier pour la réalisation de ces deux projets.

La Ville et la Vapeur pouvant bénéficier du concours financier de personnes privées, telles que des entreprises ou personnes privées, conformément à la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, il est proposé d'approuver un projet de convention cadre qui détermine les conditions du

soutien de la Lyonnaise des Eaux France aux projets de rénovation du Musée des beaux-arts et d'extension et réhabilitation de la Vapeur.

Deux conventions particulières, l'une entre la Ville et la Lyonnaise des Eaux, l'autre entre la Vapeur et la Lyonnaise des Eaux seront signées ultérieurement afin de définir les modalités d'exécution de ce partenariat.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention cadre proposé, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 13